

données disponibles, j'en sais assez pour me rendre compte que si j'étais chargé de répondre à cette question, ce serait fait dans une semaine tout au plus. Avant le prochain tour, serait-il assez bon de s'enquérir pourquoi la question est demeurée sans réponse afin de pouvoir me dire franchement si oui ou non on y répondra.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le 19 mars dernier, j'ai inscrit la question n° 1661, laquelle intéresse tous les employés du CN qui versent une cotisation à la caisse de retraite. Il s'agit tout simplement de savoir quel est le montant total des prêts consentis chaque année, de 1965 à 1972 inclusivement, par la Caisse de retraite du CN a) à des sociétés canadiennes, et b) à des sociétés contrôlées par des non-Canadiens. Elle demande en outre quel montant a été prêté à Fidinam (Ontario) Limited, à quel taux d'intérêt, s'il s'agit d'une société canadienne et, enfin, si les employés des chemins de fer ont voix aux décisions de la Caisse de retraite concernant ces fonds. Si on ne répondait pas à cette question, ce serait uniquement parce que le gouvernement ne veut pas communiquer ces renseignements. Pourtant, les cheminots ont demandé ces renseignements maintes et maintes fois; je prie donc le ministre compétent de répondre; sinon, je devrai recourir aux moyens que la procédure parlementaire met à ma disposition.

## QUESTIONS ORALES

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX DE GROS—LA QUESTION DU CONTRÔLE DES PRIX DE DÉTAIL—LE TAUX D'INFLATION PRÉVU POUR 1973

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question qui découle de la nouvelle au sujet de l'augmentation fort alarmante de l'indice des prix de gros en avril par rapport à mars et, en particulier, en avril 1973 par rapport à avril 1972. Compte tenu de cette augmentation de 16 p. 100 au cours de l'année, le ministre estime-t-il toujours que son programme anti-inflationniste est suffisant ou est-il maintenant disposé à prendre des mesures plus directes pour réduire l'augmentation des prix de détail au Canada—et, naturellement, par mesures directes, je ne veux pas dire par le resserrement de l'argent?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, l'indice des prix de gros nous cause bien des soucis. Il représente d'abord une hausse des produits agricoles et des cours commerciaux mondiaux qui ne seront pas sensibles au type d'initiative que recommande le chef de l'opposition, à moins qu'un changement se produise dans l'offre. En fait, pendant la conférence fédérale-provinciale, qui s'est tenue la semaine dernière, j'ai fait l'analyse de la situation et les provinces, surtout le premier ministre de l'Ontario, l'ont acceptée.

**M. Stanfield:** Étant donné que l'augmentation de l'indice des prix de gros va probablement se répercuter assez rapidement sur l'indice des prix de détail et qu'une psychologie de l'inflation va se manifester de plus en plus, ce qui constitue une menace pour nous, le ministre nous dirait-il s'il a effectivement prédit à cette conférence que

### Questions orales

le taux d'inflation au cours de 1973 serait de 5 p. 100? De plus, a-t-il des raisons de croire ou croit-il effectivement que le taux d'inflation va se stabiliser, puis décroître?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, les taux d'inflation des prix des denrées à l'échelle mondiale, y compris les denrées agricoles, se stabiliseront lorsque l'offre accrue pourra répondre à la demande qui s'accroît rapidement. Il est vrai qu'à la conférence j'ai affirmé que, selon nos prévisions actuelles, la déflation des prix pourrait atteindre 5 p. 100. Quant à la psychologie de l'inflation, je dirai à l'honorable représentant qu'il peut y contribuer tout autant que quiconque.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que le ministre fait cette assertion, et ce n'est pas la première fois non plus que je lui suggère de faire quelque chose pour parer à cette situation.

**Des voix:** Bravo!

#### L'INFLATION—LA PORTÉE DU MANDAT DE LA COMMISSION DE RÉVISION DES PRIX DE L'ALIMENTATION

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre puisqu'en dernière analyse il est le responsable ultime. En raison de ces chiffres alarmants, le premier ministre envisagera-t-il maintenant d'étendre au moins la portée du mandat de l'organisme qu'a créé le ministre de la Consommation et des Corporations? L'attachement très limité que j'éprouve pour cet organisme est bien connu, mais j'aimerais savoir ce que le premier ministre pense de l'inflation; croit-il qu'au Canada ce problème se rattache largement aux prix des denrées alimentaires et, compte tenu de ces chiffres, est-il prêt à faire face à ce qui semble être la réalité?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs aspects à cette question. Je répondrais par l'affirmative à la dernière partie: le gouvernement est toujours désireux d'affronter les faits et, à vrai dire, le comité que le chef de l'opposition a mentionné a été créé dans le sens que l'avait recommandé un comité de la Chambre.

\* \* \*

● (1450)

### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

#### LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE ET DE SOUMISSION DE LA QUESTION AU PARLEMENT

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne les observations faites par le ministre au cours des semaines écoulées. On redoute énormément que la décision concernant le pipeline du Mackenzie, décision d'une extrême importance pour l'avenir du pays, soit prise par le cabinet sans consultation et approbation antérieures du Parlement. Quand on a fait part de ces craintes au ministre, il a fait remarquer qu'il ne pouvait rien faire et qu'il ne voulait pas que les députés lui conseillent d'enfreindre la loi. Ce n'est pas ce que nous voudrions faire. Puis-je poser au ministre la